Route de Caminel - Temniac
24200 SARLAT-LA-CANEDA
Tél. : 06.08.58.04.74 / 05.53. 31.97. 51
Email : lestilleulsducaminel@gmail.com
Site : www.lestilleulsducaminel.com

CONTRAT DE RESERVATION D'UNE LOCATION *N° 24 / .....*

Entre les loueurs, d'une part :
M. AUDY, gérant du camping " LES TILLEULS DU CAMINEL " à SARLAT-LA-CANEDA

Et les locataires, d'autre part :
Mr Mme Mlle……..... Prénom .....
Adresse ..... Code postal .....
Ville .....Tél.: ..... Port : .....…….....
Mail ……@.....
N° allocataire CAF pour les bénéficiaires de l'Aide aux Vacances Familiales ……

Qui acceptent à titre de location saisonnière pour ..... personnes adultes (+ de 18 ans), ... enfants 8 à 18 ans, ... enfants 3 à 7 ans, ... - de 3 ans.

Pour la période du : / / 2024 au / / 2024
*Arrivée entre **14h00** et **17h00*** *Départ avant **10h00***

Désignation de la location *(Cocher visiblement le modèle choisi)*

- ❒ *Mobilhome 3 chambres 6/8 places*
- ❒ *Chalet 35 M² 2 chambres 5/7 places*
- ❒ *Chalet 35 M² 2 chambres 4/6 places*
- ❒ *Mobilhome 28 M² 2 chambres 5/7 places*
- ❒ *Mobilhome 28 M² 2 chambres 4/6 places*
- ❒ *Mobilhome 21 M² 2 chambres 4 places*

Tarif et conditions de la location *(tarif joint)*

Montant de la semaine (nuit) ..... € x ..... semaine (nuit)		.....	€
Frais de dossier 10€.	+	.....	€
Divers (location, pension…) …….....…….	+	.....	€
Taxe de séjour 0,66 € x ……. personnes x ……. jours (pour les personnes de + 18 ans)	+	.....	€
TOTAL DU SEJOUR	=	**.....**	**€**
Arrhes versées 25 %	-	.....	*€*
Solde à verser au début du séjour	=	**……**	**€**

+ 300€ de caution par chèque ou CB restituable en fin de séjour.

Pour les bénéficiaires de l'Allocation Vacances Familiales ou VACAF, la prime sera déduite du solde à verser ; en attendant, merci de compléter ce contrat sans en tenir compte. Nous vous enverrons une copie de la réservation via internet auprès de la CAF.
*Ce contrat est à retourner dûment complété, daté et signé, accompagné des arrhes représentant 25 % du coût du séjour, par chèque (à l'ordre de Les Tilleuls du Caminel), espèces ou chèques-vacances, **sous 10 jours à compter de la date d'envoi**. Passé ce délai, nous ne pouvons vous garantir la période de location demandée.*

SARLAT, le
Christian AUDY, gérant

A …… le …… / 2024
Le locataire (Bon pour Accord)
Signature